

20 juil 2017 -19:13

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2017

Reclassement social des personnes handicapées

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le reclassement social des personnes handicapées.

L'accord interprofessionnel fait état d'une augmentation de 0,8 % des plafonds pour les accidents du travail au 1er janvier 2018. Cette hausse a un impact sur la prime réclamée à l'employeur par les entreprises d'assurances, ce qui ne relève pas de la gestion globale. Pour neutraliser ce coût pour l'employeur, le montant de la cotisation, qui est imputée par l'assureur sur la prime et est destinée à l'INAMI, est réduit.

Ce projet s'inscrit dans le cadre élargi de l'accord conclu par les partenaires sociaux concernant les adaptations au bien-être et en particulier l'augmentation du plafond. Ce dossier est également historiquement lié à la baisse des cotisations sociales pour les handicapés visant à compenser l'impact de la hausse des maxima.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 128 de l'arrêté royal du 5 juillet 1963 concernant le reclassement social des handicapés et portant exécution de l'article 24, alinéa 2, de la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>